

Présentation du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

**Municipalité de Lotbinière
le 13 décembre 2021**



2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Sujets à discuter
 - 3.1 Présentation et adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) 2022-2023-2024;
4. Période de questions sur le programme triennal d'immobilisation;
5. Levée de l'assemblée.



3. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

Utilité

La programmation des dépenses en immobilisations vise les objectifs suivants :

- Fournir un outil de planification des investissements compte tenu de ses priorités de développement et des ressources financières dont la municipalité dispose;
- Permettre d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets annuels futurs;
- Permettre d'élaborer un calendrier de réalisation des règlements d'emprunt tout en l'aidant à connaître ses besoins de financement.

3. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

Le Code municipal du Québec au chapitre C-27,1 article 953.1 stipule que le conseil d'une *municipalité* locale doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents.

Le programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois.

3.1 Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

Description	2022	2023	2024	Total
Administration générale	8 400 \$	- \$	- \$	8 400 \$
Aménagement et urbanisme	172 000,00 \$	1 745 814,00 \$	- \$	1 917 814,00 \$
Sécurité publique	28 000,00 \$	242 000,00 \$	- \$	270 000,00 \$
Transport	1 421 650,00 \$	1 961 925,00 \$	3 770 250,00 \$	7 153 825,00 \$
Hygiène du milieu	247 010,00 \$	5 711 155,00 \$	- \$	5 958 165,00 \$
Culture et développement local	74 915 \$	127 500,00 \$	23 000,00 \$	225 415,00 \$
Loisirs et famille	102 000,00 \$	450 000,00 \$	- \$	552 000,00 \$
Total	2 053 975,00 \$	10 238 394,00 \$	3 793 250,00 \$	16 085 619,00 \$

3.1 Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

Description	2022	2023	2024
Administration générale	Six ordinateurs pour les membres du Conseil municipal		
Aménagement et urbanisme	Renouvellement de l'affichage des entrées de la municipalité, des rues et affichage électronique	Nouveau développement résidentiel	
Sécurité publique	Installation d'une borne sèche au 7103 Marie-Victorin	Appareils respiratoires neufs pour les pompiers	

3.1 Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

Description	2022	2023	2024
Transport	Restauration route Saint-Eustache sur 1,2 km Décohésionnement et resurfaçage route de la Pinière 1,6km Nord Recharge complète en gravier route Hamelin Recharge partiel (portion sud) en gravier route du Chouayen	Décohésionnement et resurfaçage rue Paradis Décohésionnement et resurfaçage chemin du Vieux Moulin Quatre ponceaux	Décohésionnement et resurfaçage route Commerciale sur 5,5 km
Hygiène du milieu	Chambre de débitmètre (75.51% Lotbi / 24.49% Lecl)	Prolongement du réseau d'aqueduc	

3.1 Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

Description	2022	2023	2024
Hygiène du milieu	Optimisation de la chloration Réfection conduite d'eau terrain des loisirs		
Culture et développement local	Aménagements au secteur du quai	Aménagements au secteur du quai	Aménagements au secteur du quai
Loisirs et famille	Réfection du perré au terrain des loisirs	Réaménagement complet du site du terrain des loisirs	

4. Période de questions le programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

5. Levée de l'assemblée

Présentation du budget 2022 de la Municipalité de Lotbinière

tenue le 13 décembre 2021



2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Sujets à discuter
 - 3.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2022;
4. Période de questions sur les prévisions budgétaires;
5. Levée de l'assemblée.

3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'exercice 2022

Données générales

- Pour le budget 2021, la valeur foncière de la municipalité était de 168 698 500 \$;
- La valeur foncière de la municipalité pour le budget 2022 est de 201 925 400 \$;
- Indice des prix à la consommation, 5,3% en octobre 2021 pour les régions de Montréal et Québec;
- Indexation du salaire des élus de 5,3%;
- Augmentation des salaires des employés dans le contexte de rareté de main-d'oeuvre;
- Augmentation des différentes quotes-parts de la MRC pour faire suite à l'augmentation de la valeur foncière de la municipalité.

3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'exercice 2022

DÉPENSES

	2022	2021	Variation 21/22
Administration générale	391 069,00 \$	356 826,00 \$	↑ 9,60 %
Sécurité publique	287 741,00 \$	251 569,00\$	↑ 14,38 %
Transport	516 728,00 \$	479 173,00\$	↑ 7,84 %
Hygiène du milieu	532 150,00 \$	496 321,00\$	↑ 7,22 %
Santé et bien-être	600,00 \$	350,00 \$	↑ 71,43 %
Aménagement, urbanisme et zonage	75 220,00 \$	91 272,00 \$	↓ 17.59 %
Loisirs et culture	376 742,00 \$	317 198,00 \$	↑ 18,77 %
Frais de financement	18 611,00 \$	25 000,00 \$	↓ 25,56 %
Affectations	-301 869,00 \$	-309 806,00 \$	↑ 2,56 %
TOTAL DES DÉPENSES	1 896 992,00 \$	1 707 902,93\$	↑ 11,07 %

3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'exercice 2022

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Augmentation des salaires de 5,3% pour les membres du Conseil
	Équilibrage des salaires des employés permanents dans le contexte de la rareté de main d'oeuvre
	Ajouts de nouveaux fonds réservés pour un total de 14 500 \$ <ul style="list-style-type: none"> • réparations majeures au Centre Chartier-de-Lotbinière • l'équilibrage du rôle d'évaluation • réparations majeures au terrain des loisirs • pour fin d'élection (obligation par la nouvelle loi 49)
	Légère augmentation des frais juridiques de 2 500 \$
	Augmentation globale des quotes-parts de la MRC de 15 367\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	Augmentation de 5 367 \$ de la facture de la Sûreté du Québec
	Augmentation générale de dépenses incendie de 30 058 \$
	Achat de matériel de sécurité civile de 5 000 \$

3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'exercice 2022.

DÉPENSES

TRANSPORT	Augmentation des frais de gravelage des routes non pavées de 21 769 \$
	Augmentation au poste pavage correctif et colmatage de 15 000\$
	Ajout de réfection de ponceaux pour 30 000\$
	Augmentation du contrat des chemins d'hiver de 18 594 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	Diminution des contrats de cueillette des déchets et récupération de 4 900 \$
	Augmentation du coût de cueillette des matières organiques de 14 597 \$ et ajout des coûts d'achat des bacs bruns de 3 040 \$
	Frais professionnels d'hydrogéologie et ingénierie de 10 300 \$

3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'exercice 2022.

DÉPENSES

AMÉNAGEMENT, URBANISME, ZONAGE	Diminution des coûts de location du 7452 Marie-Victorin de 7 000 \$
	Maintien des frais d'honoraires en urbanisme à 34 000 \$
	Retrait des frais d'honoraires pour la refonte du plan d'urbanisme et ses règlements de 17 000 \$
LOISIRS ET CULTURE	Ajout pour l'entretien de la Maison du Quai 7 841 \$
	Augmentation du montant de fonctionnement de la bibliothèque de 2 720\$
	Augmentation de l'aide aux organismes locaux de 2 000 \$
	Aménagement du parc du Calvaire Saint-Eustache de 10 815 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	Augmentation des intérêts de la dette à long terme de 4 611 \$

3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'exercice 2022. REVENUS

	2022	2021	Variation 21/22
Taxes	1 622 933,00 \$	1 355 393,00 \$	19,74 %
Paiements tenant lieu de taxes	14 785,00 \$	13 320,00 \$	11,00 %
Autres revenus de sources locales	147 152,00 \$	226 524,00 \$	-35,04 %
Transferts	112 122,00 \$	112 666,00 \$	-0,48 %
TOTAL DES REVENUS	1 896 992,00 \$	1 707 902,00 \$	11,07 %

3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'exercice 2022.

REVENUS

TAXES	Augmentation de la taxe foncière générale de 11,38%.
85,55% du budget 2022	Augmentation des taxes des matières résiduelles dont celles des matières compostables (première année complète de cueillette et le coût d'achat des bacs bruns réparti sur cinq ans).
	Création de divers fonds réservés en prévision de dépenses importantes
Autres revenus de sources locales	Diminution prévue des mutations mobilières de 10 000 \$
7,76 % du budget 2022	Diminution des revenus des ententes Leclercville de 24 989 \$
Transferts	Retrait du montant du MAMH pour fin de COVID-19 de 30,227 \$
5,91 % du budget 2022	Maintien de la subvention réseau routier à 52 122 \$



Municipalité de
LOTBINIÈRE

4. Période de questions

Prévisions budgétaires de l'exercice 2022

5. Levée de l'assemblée

Présentation du Règlement de taxation 2022 de la Municipalité de Lotbinière

tenue le 13 décembre 2021



2. Adoption de l'ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Sujets à discuter
 - 3.1 Présentation du règlement de taxation 2022;
4. Période de questions sur le règlement de taxation 2022 ;
5. Levée de l'assemblée.

3. Avis de motion et dépôt du projet 1, Règlement #295-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux de l'année 2022

Attendu que l'état des revenus et dépenses pour l'exercice financier de la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 est établi au budget de la municipalité de Lotbinière par la résolution 396-12-2021 ;

Attendu qu'en vertu de l'article 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement dans les limites fixées, par voie de taxation directe sur tous les biens imposables du territoire de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions ;

3. Avis de motion et dépôt du projet 1, Règlement #295-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux de l'année 2022

Attendu qu'en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale permettant à une municipalité locale d'adopter un règlement assujetti au paiement d'une compensation pour services municipaux des propriétaires d'un immeuble visé au paragraphe 10 de l'article 204 situé sur son territoire ;

Attendu que le présent règlement abroge et remplace tous règlements ou articles de règlements antérieurs ayant trait à une taxation ou tarification de compensation ou de tarifs pour les services municipaux ;

3. Avis de motion et dépôt du projet 1, Règlement #295-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux de l'année 2022

Attendu que par la présente, monsieur Pierre Lemay dépose l'avis de motion et le projet 1 du règlement #295-2021.

Article 1 : Titre

Le titre du présent règlement est :

Règlement #295-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes municipales, des compensations et de tarifs pour les services municipaux de l'année 2022.

Article 2 : Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

3. Avis de motion et dépôt du projet 1, Règlement #295-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux de l'année 2022

Article	Description	Tarif 2022	Tarif 2021
3	Taxe foncière générale	0,4527 \$ / 100 \$	0,4264 \$ / 100 \$
4	Taxe foncière générale, Sûreté du Québec	0,0717 \$ / 100 \$	0,0827 \$ / 100 \$
5	Taxe foncière générale, quotes-parts de la MRC	0,07852 \$ / 100 \$	0,0785 \$ / 100 \$
6	Taxe spéciale, camion incendie	0,0127 \$ / 100 \$	0,0151 \$ / 100 \$
7	Taxe spéciale, captation en eau 2005		
	pour tous	0,0047 \$ / 100 \$	0,0056 \$ / 100 \$
	pour le secteur desservi	0,0341 \$ / 100 \$	0,0337 \$ / 100 \$
8	Taxe spéciale, conduite d'amenée 2010	0,0051 \$ / 100 \$	0,0052 \$ / 100 \$
8	Tarif de compensation, conduite d'amenée 2010	67,85 \$	56,75 \$
9	Taxe spéciale, Centre Chartier-De-Lotbinière	0,0184 \$ / 100 \$	0,0186 \$ / 100 \$



3. Avis de motion et dépôt du projet 1, Règlement #295-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux de l'année 2022

Article	Description	Tarif 2022	Tarif 2021
10	Taxe de compensation pour immeuble visé au paragraphe 10 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale	0,4893 \$/ 100 \$	0,5000 \$/ 100 \$
11	Tarif de compensation pour le service d'aqueduc municipal		
	Résidence, commerce et salle de réception, maison de chambres	115,73 \$	115,73 \$
	Chambre (unité), ferme non-exploitée	26,07 \$	26,07 \$
	Chalet et roulotte	72,75 \$	72,75 \$
	Ferme exploitée, industrie	309,19 \$	309,19 \$
	Garage de transport, horticulture	179,45 \$	179,45 \$
	Autre	52,14 \$	52,14 \$
	Piscine	37,59 \$	37,59 \$

3. Avis de motion et dépôt du projet 1, Règlement #295-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux de l'année 2022

Article	Description	Tarif 2022	Tarif 2021
12	Tarif de compensation pour le service d'égout municipal		
	Résidence, commerce, maison de chambres	181,20 \$	181,20 \$
	Chambre (unité)	12,94 \$	12,94 \$
	Garage	181,20 \$	
13	Tarif pour réserve financière pour l'entretien des équipements des étangs et la vidange des boues	41,00 \$	41,00 \$
14	Tarif de compensation pour le service de vidange des fosses septiques		
	Résidence	80,00 \$	77,50 \$
	Chalet	40,00 \$	38,75 \$

3. Avis de motion et dépôt du projet 1, Règlement #295-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux de l'année 2022

Article	Description	Tarif 2022	Tarif 2021
15	Tarifs de compensation pour le service d'enlèvement des déchets		
	Unité de logement , résidence, maison de villégiature, commerce, fermes et autres immeubles	174,00 \$	145,00 \$
	Falaises fermées l'hiver, roulottes	134,50 \$	105,00 \$
16	Tarifs de compensation pour le service de collecte et le traitement des matières organiques	101,41 \$	34,85 \$
17	Tarif de compensation pour une roulotte	120,00 \$	120,00 \$
18	Tarif de compensation pour les propriétaires de chien	10,00 \$	10,00 \$

3. Avis de motion et dépôt du projet 1, Règlement #295-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux de l'année 2022

Article 19 : Modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations

L'ensemble des taxes foncières, des compensations pour les services municipaux, les taxes spéciales, les tarifications et les compensations sont incluses au compte de taxes de la municipalité.

Si le total du compte n'atteint pas 300.00 \$, il devra être payé en un seul versement. Ainsi, lorsque le compte est supérieur ou égal à 300.00 \$, celui-ci peut être payé, au choix du débiteur, jusqu'à quatre versements égaux, soit :

- Le 1^{er} versement, le 4 mars 2022;
- Le 2^e versement, le 4 mai 2022;
- Le 3^e versement, le 4 août 2022;
- Le 4^e versement, le 4 octobre 2022.



3. Avis de motion et dépôt du projet 1, Règlement #295-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux de l'année 2022

Article 19 : Modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations

Les taxes et toutes autres créances non payées après leurs échéances porteront intérêt au taux de 12% l'an. De plus, une pénalité de 0.5% sera ajoutée pour chaque mois de retard jusqu'à concurrence de 5%. Des frais de 25.00 \$ seront exigés pour tout chèque refusé par une institution financière.

Le Conseil municipal se réserve le droit, par voie de résolution, sans changer la nature du règlement et ses taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux, de modifier si nécessaire, les dates des versements à venir.

3. Avis de motion et dépôt du projet 1, Règlement #295-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux de l'année 2022

Article 20 : Abrogation et remplacement

Le présent règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

Article 21 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et sera rétroactif au 1er janvier 2022.

Votre compte de taxes 2022

Secteur villageois

	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
VALEUR IMPOSABLE	140 000 \$	140 000 \$	216 000 \$	216 000 \$	420 000 \$	420 000 \$	2,2M\$	2,2M\$
Cueillette des matières organiques	101,41 \$	34,85 \$	101,41 \$	34,85 \$	101,41 \$	34,85 \$	101,41 \$	34,85 \$
Centre multi	25,76 \$	26,10 \$	39,74 \$	40,27 \$	77,28 \$	78,30 \$	404,80 \$	409,20 \$
Conduite amenée 2010	67,85 \$	56,75 \$	67,85 \$	56,75 \$	67,85 \$	56,75 \$	67,85 \$	56,75 \$
Taxe générale Preco	7,14 \$	7,27 \$	11,02 \$	11,21 \$	21,42 \$	21,80 \$	112,20 \$	114,40 \$
Camion incendie	17,78 \$	21,10 \$	27,43 \$	32,55 \$	53,34 \$	63,29 \$	279,40 \$	332,20 \$
Taxe générale captation 2005 ensemble	6,58 \$	7,85 \$	10,15 \$	12,11 \$	19,74 \$	23,55 \$	103,40 \$	123,20 \$
Taxe générale captation 2005 usagers	47,74 \$	47,19 \$	73,66 \$	72,80 \$	143,22 \$	141,56 \$	750,20 \$	741,40 \$
TOTAL:	1630,28 \$	1506,65 \$	2145,22 \$	2012,63 \$	3528,45 \$	3370,84 \$	15595,43 \$	15222,13 \$
Écart	123,63 \$		132,59 \$		157,61 \$		373,30 \$	

Votre compte de taxes 2022

Secteur rural avec aqueduc et cueillette des matières organiques

	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
VALEUR IMPOSABLE	140 000 \$	140 000 \$	216 000 \$	216 000 \$	420 000 \$	420 000 \$	2,2M\$	2,2M\$
Foncière générale	633,78 \$	596,90 \$	977,83 \$	920,93 \$	1901,34 \$	1790,69 \$	9959,40 \$	9380,80 \$
Sûreté du Québec	100,38 \$	115,78 \$	154,87 \$	178,63 \$	301,14 \$	347,34 \$	1577,40 \$	1819,40 \$
Quote-part MRC	109,93 \$	109,93 \$	169,60 \$	169,60 \$	329,78 \$	329,78 \$	1727,44 \$	1727,00 \$
Vidange résidence	174,00 \$	145,00 \$	174,00 \$	145,00 \$	174,00 \$	145,00 \$	174,00 \$	145,00 \$

Votre compte de taxes 2022

Secteur rural avec aqueduc et cueillette des matières organiques

	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
VALEUR IMPOSABLE	140 000 \$	140 000 \$	216 000 \$	216 000 \$	420 000 \$	420 000 \$	2,2M\$	2,2M\$
Cueillette des matières organiques	101,41 \$	34,85 \$	101,41 \$	34,85 \$	101,41 \$	34,85 \$	101,41 \$	34,85 \$
Centre multi	25,76 \$	26,10 \$	39,74 \$	40,27 \$	77,28 \$	78,30 \$	404,80 \$	409,20 \$
Taxe générale Preco	7,14 \$	7,27 \$	11,02 \$	11,21 \$	21,42 \$	21,80 \$	112,20 \$	114,40 \$
Camion incendie	17,78 \$	21,10 \$	27,43 \$	32,55 \$	53,34 \$	63,29 \$	279,40 \$	332,20 \$
Taxe générale captation 2005 ensemble	6,58 \$	7,85 \$	10,15 \$	12,11 \$	19,74 \$	23,55 \$	103,40 \$	123,20 \$
TOTAL:	1176,76 \$	1064,78\$	1666,05 \$	1545,15 \$	2979,45 \$	2843,60 \$	14439,45 \$	14086,05 \$
Écart	111,98 \$		120,90 \$		135,85 \$		353,40 \$	

Votre compte de taxes 2022

Secteur rural sans aqueduc et sans cueillette des matières organiques

VALEUR IMPOSABLE	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	140 000 \$	140 000 \$	216 000 \$	216 000 \$	420 000 \$	420 000 \$	2,2 M\$	2,2 M\$
Foncière générale	633,78 \$	596,90 \$	977,83 \$	920,93 \$	1901,34 \$	1790,69 \$	9959,40 \$	9380,80 \$
Sûreté du Québec	100,38 \$	115,78 \$	154,87 \$	178,63 \$	301,14 \$	347,34 \$	1577,40 \$	1819,40 \$
Quote-part MRC	109,93 \$	109,93 \$	169,60 \$	169,60 \$	329,78 \$	329,78 \$	1727,44 \$	1727,00 \$
Vidange résidence	174,00 \$	115,73 \$	174,00 \$	115,73 \$	174,00 \$	115,73 \$	174,00\$	115,73 \$

Votre compte de taxes 2022

Secteur rural sans aqueduc et sans cueillette des matières organiques

VALEUR IMPOSABLE	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	140 000 \$	140 000 \$	216 000 \$	216 000 \$	420 000 \$	420 000 \$	2,2M\$	2,2M\$
Centre multi	25,76 \$	26,10 \$	39,74 \$	40,27 \$	77,28 \$	78,30 \$	404,80 \$	409,20 \$
Taxe générale Preco	7,14 \$	7,27 \$	11,02 \$	11,21 \$	21,42 \$	21,80 \$	112,20 \$	114,40 \$
Camion incendie	17,78 \$	21,10 \$	27,43 \$	32,55 \$	53,34 \$	63,29 \$	279,40 \$	332,20 \$
Taxe générale captation 2005 ensemble	6,58 \$	7,85 \$	10,15 \$	12,11 \$	19,74 \$	23,55 \$	103,40 \$	123,20 \$
Vidange fosse septique	80,00 \$	77,50 \$	80,00 \$	77,50 \$	80,00 \$	77,50 \$	80,00 \$	77,50 \$
TOTAL:	1155,35 \$	1078,19 \$	1644,64 \$	1558,53 \$	2958,04 \$	2847,98 \$	14418,04 \$	14099,43 \$
Écart	77,16 \$		86,11 \$		110,06 \$		318,61 \$	



Municipalité de
LOTBINIÈRE

4. Période de questions sur le règlement de taxation

5. Levée de l'assemblée